



CSSM

CAISSE DE SÉCURITÉ
SOCIALE DE MAYOTTE

*Une volonté d'agir
pour Mayotte*

Guichet CSSM

des evasan
programmées



**l'Assurance
Maladie**
Agr ensemble, protéger chacun

Mayotte

01.



L'évasan à Mayotte : de quoi s'agit-il ?

L'évacuation sanitaire (evasan) a été mise en place par les articles 2 et suivants du décret n° 2004-942 du 3 septembre 2004 portant application de l'Assurance Maladie à Mayotte.

L'évasan est une offre de soins proposée à l'assuré social dont le diagnostic, le traitement ou le suivi thérapeutique ne sont pas réalisables sur le territoire de Mayotte.

C'est un service essentiel à Mayotte ! Il permet d'améliorer la prise en charge médicale des personnes blessées ou malades lorsque le plateau technique et/ou les spécialités sont manquants.



Dans quel cas, le guichet CSSM des evasan intervient ?

Le Guichet evasan de la CSSM traite les demandes des evasan Programmées des assurés sociaux dont le diagnostic médical, le traitement ou le suivi thérapeutique ne sont pas réalisables à Mayotte.

A noter que le Centre Hospitalier de Mayotte continue à organiser la prise en charge médicale des patients hospitalisés ou ayant besoin d'un accompagnement médical, ainsi que les urgences médicales pour des soins qui ne peuvent être réalisés à Mayotte.

02.

03.

Quelle est la mission du guichet CSSM des evasan Programmées ?

- ✓ Accueille sans RDV les demandeurs d'evasan Programmées
- ✓ Réceptionne le dossier de demande evasan déposé à la CSSM soit :
 - en accueil physique au niveau du guichet CSSM des evasan au centre Kinga pendant les horaires d'ouverture de la CSSM, soit du lundi au jeudi de 7h30 à 14h30 et le vendredi de 7h30 à 12h00.
 - dans la boîte aux lettres CSSM dédiée aux dossiers evasan située au centre Kinga identifiée « evasan »
- ✓ Traite la demande d'evasan, en assure le relais auprès du service médical
- ✓ Informe le médecin prescripteur et l'assuré de la décision du Président de la CMES sur l'accord ou non de la prise en charge evasan.
- ✓ Oriente et donne toutes informations utiles sur la prise en charge de l'evasan (soins, transport et hébergement conventionnés).
- ✓ Se charge de l'achat du billet Aller-retour (transport aérien) de l'assuré.

04.



Quels sont les éléments qui composent le dossier de demande evasan ?

- ✓ Imprimé de demande evasan dûment renseigné, par le médecin demandeur de l'evasan imprimé accessible sur le site internet de la CSSM, www.cssm.fr
- ✓ Photocopie de la pièce d'identité
- ✓ Pour les assurés de la MSA, une attestation de droits en cours de validité
- ✓ Justificatif de la date et de l'heure prévues du RDV médical
- ✓ Autorisation parentale de transport et de soins si enfant mineur (avec copie de la pièce identité du parent)



Qui peut demander une evasan ?

Tous les médecins libéraux et praticiens hospitaliers peuvent formuler une demande d'évacuation sanitaire programmée. L'evasan est, obligatoirement et préalablement, validée par une décision du service médical qui atteste de la nécessité médicale du transfert et donc de sa prise en charge financière par la CSSM.

05.



CSSM

CAISSE DE SÉCURITÉ
SOCIALE DE MAYOTTE

*Une volonté d'agir
pour Mayotte*

Guichet CSSM

des evasan programmées



Contact



02 69 63 81 20



CSSM, Centre Kinga – Route nationale 1,
Kawéni



www.cssm.fr



**l'Assurance
Maladie**
Agrir ensemble, protéger chacun

Mayotte